



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Chaque année, dans les deux mois précédent le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Conformément à l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales ce débat a lieu sur la base d'un rapport présentant notamment :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation pluriannuelle des investissements
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| I. PRÉAMBULE..... | 5 |
| 1. Contexte économique international : une croissance stabilisée et une baisse de l'inflation | 5 |
| 2. Risques géopolitiques : une incertitude persistante aux effets économiques mondiaux | 6 |
| 3. Au niveau national, un rythme de croissance modéré | 7 |
| II. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026..... | 8 |
| A- UN ENGAGEMENT BUDGÉTAIRE FORT MALGRÉ LES CONTRAINTES..... | 11 |
| 1. Le contexte financier | 11 |
| 2. Une stratégie financière pilotée et ambitieuse | 18 |
| 3. Un endettement maîtrisé grâce à la gestion active de nos fonds de roulement | 23 |
| B- LES GRANDES ORIENTATIONS 2026..... | 27 |
| 1. Sécurité et tranquillité publique | 27 |
| 2. Education, jeunesse et Petite Enfance | 27 |
| 3. Cohésion sociale et solidarité | 27 |
| 4. Santé | 27 |
| 5. Transition écologique et énergétique | 28 |
| 6. Culture et patrimoine | 28 |
| 7. Sports..... | 28 |
| 8. Attractivité et aménagement du territoire..... | 29 |
| 9. Politique de la Ville – Vie des quartiers..... | 29 |
| 10. Gouvernance et participation citoyenne..... | 29 |
| III. LE CONTEXTE RH | 30 |

| | |
|--|-----------|
| 1. Évolution des effectifs de la Ville (hors CCAS) par statuts, catégories et filières | 30 |
| 2. Evolution de la masse salariale (chapitre 012) | 31 |
| 3. Prévisions 2026 | 35 |
| IV. ANNEXE N°1 – INDEMNITES DES ELUS..... | 36 |

I. PRÉAMBULE

1. Contexte économique international : une croissance stabilisée et une baisse de l'inflation

En 2026, la croissance mondiale devrait atteindre 3,1 %, selon les dernières projections du FMI et de l'OCDE. Ce niveau marque une légère baisse par rapport à 2025 (3,2 %), dans un contexte de ralentissement des échanges commerciaux, de tensions géopolitiques persistantes et de politiques protectionnistes renforcées, notamment aux États-Unis.

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à 1,1 % en 2026, après une progression de 1,2 % en 2025. Ce rythme modéré s'explique par une demande intérieure affaiblie, liée à la perte de pouvoir d'achat des ménages, au coût élevé du crédit, à la prudence des entreprises face aux incertitudes économiques, et à des politiques budgétaires restrictives dans plusieurs États membres.

L'inflation mondiale poursuit sa décrue. Après avoir atteint 4,4 % en 2025, elle devrait s'établir à 3,6 % en 2026, selon le FMI. Dans la zone euro, la Banque centrale européenne prévoit une inflation à 1,6 % en 2026, en dessous de son objectif de 2 %, grâce à la baisse des prix de l'énergie, à l'appréciation de l'euro et à la modération des tensions sur les salaires.

Malgré ces signes d'apaisement, les perspectives économiques restent fragiles. Les risques géopolitiques demeurent importants.

2. Risques géopolitiques : une incertitude persistante aux effets économiques mondiaux

L'environnement géopolitique mondial reste marqué par une forte instabilité, susceptible d'impacter durablement les perspectives économiques.

Plusieurs foyers de tension continuent d'alimenter l'incertitude :

- **La guerre en Ukraine**, toujours en cours, perturbe les chaînes d'approvisionnement énergétiques et agricoles, notamment en Europe, et entretient une volatilité des marchés,
- **Les conflits au Moyen-Orient**, en particulier entre Israël et le Hamas, ainsi que les tensions régionales impliquant l'Iran, exacerbent les risques sur les prix du pétrole et sur la sécurité des échanges commerciaux,
- **La rivalité sino-américaine**, qui se traduit par des mesures protectionnistes, des restrictions technologiques et une fragmentation croissante des chaînes de valeur mondiales,
- **Les élections majeures prévues en 2026** dans plusieurs grandes économies (États-Unis, Inde,...) pourraient entraîner des changements de cap politique et économique, avec des effets sur les marchés financiers et les politiques commerciales,
- **Les risques climatiques et migratoires**, de plus en plus présents, peuvent accentuer les tensions sociales et géopolitiques, notamment dans les régions les plus vulnérables.

Ces incertitudes géopolitiques renforcent la prudence des investisseurs, ralentissent les flux commerciaux et compliquent la coordination des politiques économiques internationales. Elles constituent un facteur de risque majeur pour la stabilité économique mondiale en 2026.

3. Au niveau national, un rythme de croissance modéré

En 2026, la croissance du PIB français est estimée à +0,9 % selon la Banque de France, et à +1 % selon le gouvernement dans le projet de loi de finances. Ce rythme reste modéré, marqué par une reprise progressive de la consommation des ménages (+1 %) et de l'investissement privé, après une année 2025 décevante. La demande intérieure devrait ainsi redevenir le principal moteur de l'activité, dans un contexte de dissipation partielle des incertitudes politiques et fiscales.

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), poursuit sa décrue. Après une moyenne de 2,1 % en 2024, elle devrait s'établir à 1,3 % en 2026 selon les prévisions du gouvernement et à 1,7 % selon la Banque de France. Cette baisse est portée par la réduction des prix de l'énergie (tarifs réglementés de l'électricité à -15 % en février 2025), la stabilisation des prix alimentaires et une inflation des services en repli.

Malgré ces signaux positifs, les perspectives économiques restent fragiles. Le Haut Conseil des Finances Publiques souligne que les hypothèses de croissance du gouvernement reposent sur un scénario optimiste, notamment en ce qui concerne la reprise de la demande intérieure. L'épargne des ménages demeure élevée, et les comportements attentistes des entreprises pourraient limiter l'effet des mesures de soutien.

II. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'élaboration du budget primitif 2026 intervient dans un contexte économique, politique et institutionnel particulièrement incertain, marqué par une volonté affirmée du gouvernement de redresser les comptes publics tout en maintenant les priorités stratégiques de l'État.

Un Projet de Loi de Finances incertain

Le Projet de Loi de Finances pour 2026, présenté au Conseil des ministres le 14 octobre 2025, prévoit une croissance de 1 % et une inflation de 1,3 %. L'objectif principal est de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 (contre 5,4 % en 2025 et 5,8 % en 2024) et sous les 3% en 2029, en vue d'une sortie de la procédure de déficit excessif engagée par l'Union européenne.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement mise sur :

- Une baisse des dépenses de l'État de l'ordre de 30 milliards d'euros, hors Défense nationale.
- Une hausse ciblée des recettes fiscales, notamment par la reconduction de la contribution sur les hauts revenus et l'instauration d'une taxe sur les holdings patrimoniales.
- Le gel du barème de l'impôt sur le revenu, une mesure exceptionnelle destinée à générer 2,2 milliards d'euros de recettes supplémentaires : rejeté par les députés

Une mise à contribution accrue des collectivités locales attendue

Les collectivités territoriales sont appelées à participer à l'effort de redressement budgétaire à hauteur de 4,6 milliards d'euros, soit plus du double de l'effort demandé en 2025 (2,2 milliards). Certaines projections (de l'AMF notamment) prévoient même un impact de près de 8 milliards d'euros. Cette contribution prend la forme :

- D'une limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement
- D'un réexamen des dotations et concours financiers de l'État
- D'une modération de la revalorisation des valeurs locatives, impactant les bases fiscales locales

Cette situation suscite de vives inquiétudes chez les élus locaux, qui dénoncent un risque d'atonie de l'investissement public local et une incertitude sur les recettes à venir, rendant difficile la planification budgétaire.

Le DILICO : un dispositif contraignant pour les finances locales

Le Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), instauré en 2025, est reconduit en 2026 avec un doublement de son montant, porté à 2 milliards d'euros. Ce mécanisme, qualifié d'épargne forcée, vise à contenir la dynamique des recettes fiscales des collectivités afin de contribuer au redressement des comptes publics nationaux.

Pour le bloc communal, le prélèvement s'élève à 720 millions d'euros, dont 500 millions pour les communes et 220 millions pour les intercommunalités. Le nombre de collectivités concernées pourrait doubler, atteignant plus de 4 000 entités (contre environ 2 100 en 2025) dont 530 communes d'Ile-de-France contre 354 en 2025 d'après l'AMIF.

Les critères de sélection reposent sur un indice synthétique combinant le potentiel financier et le revenu par habitant. Les collectivités dont l'indice dépasse de 10 % la

moyenne nationale sont soumises au prélèvement, plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les sommes prélevées en 2026 seront reversées sur cinq ans, à partir de 2027, mais conditionnées à une baisse des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement des collectivités, qui devront être inférieures à la croissance du PIB. Ce mécanisme introduit une incertitude supplémentaire dans la gestion budgétaire locale, en particulier pour les communes engagées dans des projets pluriannuels d'investissement.

Le DILICO suscite une vive opposition de la part des associations d'élus, qui dénoncent une mesure injuste et disproportionnée. Bien que les collectivités locales ne soient responsables que de moins de 3 % de la hausse de la dette publique depuis 2019, elles sont appelées à contribuer à hauteur de 13 % de l'effort global en 2026.

Pour la Ville de Pontoise, cette contribution pourrait affecter la capacité d'autofinancement et contraindre les marges de manœuvre budgétaires.

Une prudence budgétaire imposée

Face à ces incertitudes, de nombreuses collectivités adoptent une posture de prudence dans l'élaboration de leur budget primitif 2026. Les décisions d'investissement peuvent être reportées ou réduites, les recrutements limités, et les prévisions de recettes stabilisées sur la base de l'exercice précédent.

Le contexte politique national, marqué par des changements gouvernementaux successifs et des débats parlementaires houleux, renforce cette prudence. À l'heure de la rédaction du budget local, les dotations de l'État ne sont pas encore définitivement arrêtées, ce qui contraint les collectivités à élaborer leur budget sur des hypothèses incertaines.

A- UN ENGAGEMENT BUDGÉTAIRE FORT MALGRÉ LES CONTRAINTES

Dans un contexte national marqué par la rigueur budgétaire et la réduction des dotations de l'État, la Ville de Pontoise poursuit en 2026 une politique d'investissement ambitieuse et une amélioration du cadre de vie et des services rendus à ses habitants tout en maintenant une gestion financière saine et prudente.

1. Le contexte financier

Tout comme les années précédentes, 2025 a été marquée par les répercussions durables des conflits internationaux, notamment la guerre en Ukraine et les tensions persistantes au Proche-Orient. Ces événements continuent d'alimenter l'instabilité des marchés mondiaux, avec des effets directs potentiellement élevés sur les coûts des matières premières, de l'énergie et des services.

La Ville de Pontoise n'a pas été épargnée par cette conjoncture défavorable. En 2025, elle a dû faire face à une hausse généralisée de ses charges, notamment :

- Le coût des prestations de services, impacté par l'inflation et la revalorisation indicielle des contrats.
- Les charges de personnel, en augmentation sous l'effet des revalorisations statutaires, des décisions étatiques et des mesures liées à l'attractivité des métiers territoriaux.

Ces évolutions imposent à la collectivité une gestion rigoureuse et anticipée de ses dépenses, tout en maintenant un niveau de service public conforme aux attentes des habitants. Le budget primitif 2026 devra ainsi intégrer ces contraintes tout en poursuivant les engagements de la municipalité en matière d'investissement, de transition écologique et de cohésion sociale.

Des dépenses de fonctionnement impactées durablement par la période inflationniste :

Chapitre 011 : une hausse contenue

L'exercice 2025 s'est inscrit dans un contexte de tensions inflationnistes observées les années précédentes, lesquelles ont continué à affecter les équilibres financiers locaux. Cette dynamique haussière des prix s'est traduite par une augmentation significative des charges à caractère général (chapitre 011), notamment en ce qui concerne les coûts des fournitures, des prestations de services et des dépenses courantes.

Ce phénomène explique en partie le franchissement, en 2023, du seuil symbolique des 10 millions d'euros réalisés sur ce chapitre. La tendance s'est confirmée en 2024 avec un montant de 11,1 M€, et devrait se poursuivre en 2025, avec une prévision avoisinant les 12 M€. Cette évolution reflète à la fois l'augmentation des coûts unitaires et le maintien des besoins opérationnels de la collectivité.

Le budget 2026, au chapitre 011, a été conçu dans une logique de stabilisation des dépenses, marquant ainsi une pause dans la dynamique haussière observée les années précédentes. Il vise à maintenir les niveaux de réalisation atteints en 2025, tout en intégrant les contraintes économiques et structurelles actuelles.

La forte hausse des coûts de l'énergie observée en 2022 (+73 % par rapport à 2021) s'est progressivement stabilisée en 2023 et 2024, malgré les craintes d'une inflation prolongée. Toutefois, l'évolution pour 2025 est davantage soumise aux fluctuations des marchés mondiaux, en raison de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2025, d'un nouveau marché de chauffage pour la Ville, reposant sur un mécanisme moins protecteur concernant le gaz.

Dans ce contexte, les consommations et abonnements liés aux fluides (électricité, gaz, eau) demeurent l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement du chapitre 011. Cette part significative impose une vigilance accrue dans le suivi des

contrats et des usages énergétiques, afin de limiter l'impact budgétaire tout en assurant la continuité du service public.

Les marchés récurrents nous démontrent l'effet cliquet. L'augmentation des matières premières a obligé nos différents prestataires à solliciter, en plus de la révision des prix contractuelle, une augmentation de leurs prix entre 2023 et 2025.

Enfin, la difficulté à renouveler les marchés des assurances en dommage aux biens et flotte automobile, a constraint Pontoise, comme l'ensemble des collectivités à conclure des contrats à la hausse. Ainsi, ce poste de dépenses a connu une hausse de + 229 % entre 2023 et 2024 (467 830 € contre 142 227 €) puis +5 % en 2025 et +22 % en 2026 (600 000 €).

L'année 2025 a été marquée par le renforcement des politiques publiques locales, notamment à travers le développement des animations événementielles telles que le carnaval, le village des sports et les quais de l'automne, qui ont contribué à la dynamique sociale et culturelle de la commune. Par ailleurs, le lancement du Contrat Local de Santé (CLS) au second trimestre a permis d'engager un diagnostic territorial approfondi. Celui-ci vise à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, à améliorer l'accès aux soins et à adapter les actions aux besoins exprimés par les habitants, dans une logique de co-construction et de participation citoyenne.

Chapitre 65 : une légère revalorisation de l'ensemble des postes

Notre objectif reste de soutenir notre tissu associatif en renforçant notre budget alloué aux subventions afin de soutenir les associations dans la poursuite de leurs missions.

Par ailleurs, les dépenses liées aux abonnements informatiques hébergés continueront d'augmenter, en raison de l'évolution des services numériques et de la sécurisation des données. Une hausse annuelle de 2 % est ainsi anticipée sur ces postes.

Chapitre 012 : une hausse mécanique des dépenses de personnel

La Ville continue dans la logique du déploiement de politiques et de dispositifs en recrutant de nouveaux agents et a connu une hausse de sa masse salariale en 2025 avec une réalisation prévue à 25,5 M€.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, les mesures introduites par le Projet de Loi de Finances 2025, notamment la hausse de 3 points de cotisations CNRACL (+230 000 €) et 1 point URSSAF (+70 000 €), ont entraîné une augmentation significative des charges de personnel dès le 1er janvier 2025. À cela s'ajoute la revalorisation du SMIC de +2 % au 1er novembre 2024, dont l'effet s'est pleinement répercuté sur l'exercice 2025.

D'autre part, la création de postes et le renforcement de certains services municipaux ont contribué à cette hausse, tout comme le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimé à +2 %.

Enfin, la Ville a fait le choix de renforcer le pouvoir d'achat de ses agents, à travers la mise en place de la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) avec une participation de l'employeur, ainsi que par la revalorisation des tickets restaurant.

La masse salariale 2026 connaîtra une nouvelle hausse du fait de plusieurs éléments :

- Maintien de l'impact PLF 2025 : nouvelle hausse de 3 points CNRACL supplémentaires
- Maintien de l'impact PLF 2025 : hypothèse de +1 % URSSAF (cotisations maladie)
- Création de postes/ Renforcement des services de la ville
- Glissement Vieillesse Technicité (+ 2%)

Des recettes de fonctionnement dont la dynamique sera inférieure à celle des dépenses :

- Fiscalité directe :

Bien qu'ayant des conséquences négatives sur les dépenses, l'inflation a aussi un impact positif sur les recettes. En effet, les bases fiscales de la Ville ont connu une augmentation en 2025 de 1,7 % pour des recettes de 26,5 M€.

Selon le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026, la revalorisation des valeurs locatives des logements, qui sert de base au calcul de la taxe foncière, a été à nouveau reportée. Initialement prévue pour 2026, puis décalée à 2028, elle est désormais repoussée à 2031.

Cela signifie que pour l'année 2026, la hausse des valeurs locatives ne sera pas liée à une révision structurelle, mais uniquement à la revalorisation forfaitaire annuelle **décidée par l'État**. Cette revalorisation est généralement indexée sur l'inflation de l'IPCH constatée, comme cela a été le cas en 2023 (+7,1 %) et en 2024 (+3,9 %). Le taux exact pour 2026 n'a pas encore été définitivement fixé, mais il devrait être modéré, compte tenu du ralentissement de l'inflation de l'IPCH (prévision autour de + 1,3 % à + 1,7 %).

La fiscalité directe en 2026 devrait représenter des recettes supérieures à 27 M€.

- Fiscalité indirecte :

La fiscalité indirecte connaît en revanche une constante baisse depuis 2022 passant de 7,7 M€ à 7 M€ en 2025 et 6,5 M€ attendu pour 2026.

Les attributions de compensation sont estimées à 3,48 M€ en 2025 et 2026.

Le Fonds de Solidarité des communes d'Île-de-France (FSRIF) a connu une importante baisse entre 2023 et 2025, passant de 1,68 M€ à 1,51 M€. Il est attendu une diminution de 2 % par an à partir de 2026 (1,48 M€).

Depuis 2022, la Ville de Pontoise ne bénéficie plus du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Elle est même devenue contributrice à ce mécanisme en 2023, pour un montant de 255 000 €.

Initialement anticipé comme une charge nette pour les exercices suivants, le FPIC a finalement évolué de manière plus favorable. En 2024, la Ville a enregistré une recette nette de 194 000 €, combinant à la fois une contribution et une attribution. Cette tendance s'est confirmée en 2025, avec une recette nette de 248 000 €.

Cependant, l'évolution du FPIC reste incertaine pour 2026 et les années à venir, en raison des ajustements annuels opérés par l'État et des critères de répartition qui peuvent varier selon les dynamiques territoriales et intercommunales.

Enfin, les difficultés persistantes sur le marché immobilier ont entraîné une baisse progressive et marquée des recettes issues des taxes additionnelles sur les droits de mutation reversées à la Ville de Pontoise. Ces recettes, directement liées au volume et à la dynamique des transactions immobilières, sont passées de 1,7 M€ en 2021 à 1,4 M€ en 2022, puis à 1,1 M€ en 2023, pour atteindre 938 700 € en 2024.

Un léger rebond est anticipé en 2025, avec des recettes estimées à environ 1 M€, mais la prévision pour 2026 reste prudente, avec une estimation de 900 000 €, traduisant une reprise encore fragile du secteur.

- Dotations :

La Ville anticipe une diminution de 90 000 € de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), liée à l'application du mécanisme d'écrêtement prévu par l'État. Cette perte devrait toutefois être partiellement compensée par une hausse de 60 000 € de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), traduisant la volonté de l'État de soutenir davantage les communes confrontées à des enjeux sociaux et urbains spécifiques.

En revanche, le Projet de Loi de Finances 2026 confirme la suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement. Cette mesure concerne notamment les dépenses d'entretien de la voirie, des bâtiments publics et les services informatiques en nuage, qui ne seront plus éligibles au remboursement via le FCTVA. Pour la Ville de Pontoise, cette suppression représente une perte annuelle estimée à 60 000 €, qui devra être absorbée dans le cadre d'une gestion budgétaire plus rigoureuse.

- Les participations des usagers :

Concernant les recettes de participations des usagers (restauration scolaire, accueil périscolaire, voirie, location de salles, ...), la Ville a appliqué une refonte de ses grilles tarifaires au 1^{er} septembre 2023 puis la révision annuelle chaque 1^{er} septembre. Afin de maintenir des prestations de qualité tout en compensant la hausse annuelle des charges fixes, il a été décidé d'appliquer une hausse moyenne entre 1 et 2%.

Les participations des usagers sont estimées à 3,13 M€ pour 2026.

Au vu de ces éléments, et afin de lui permettre de préserver les moyens de ses ambitions, la Ville devra être extrêmement vigilante sur le maintien de son épargne brute.

2. Une stratégie financière pilotée et ambitieuse

La stratégie financière reste claire :

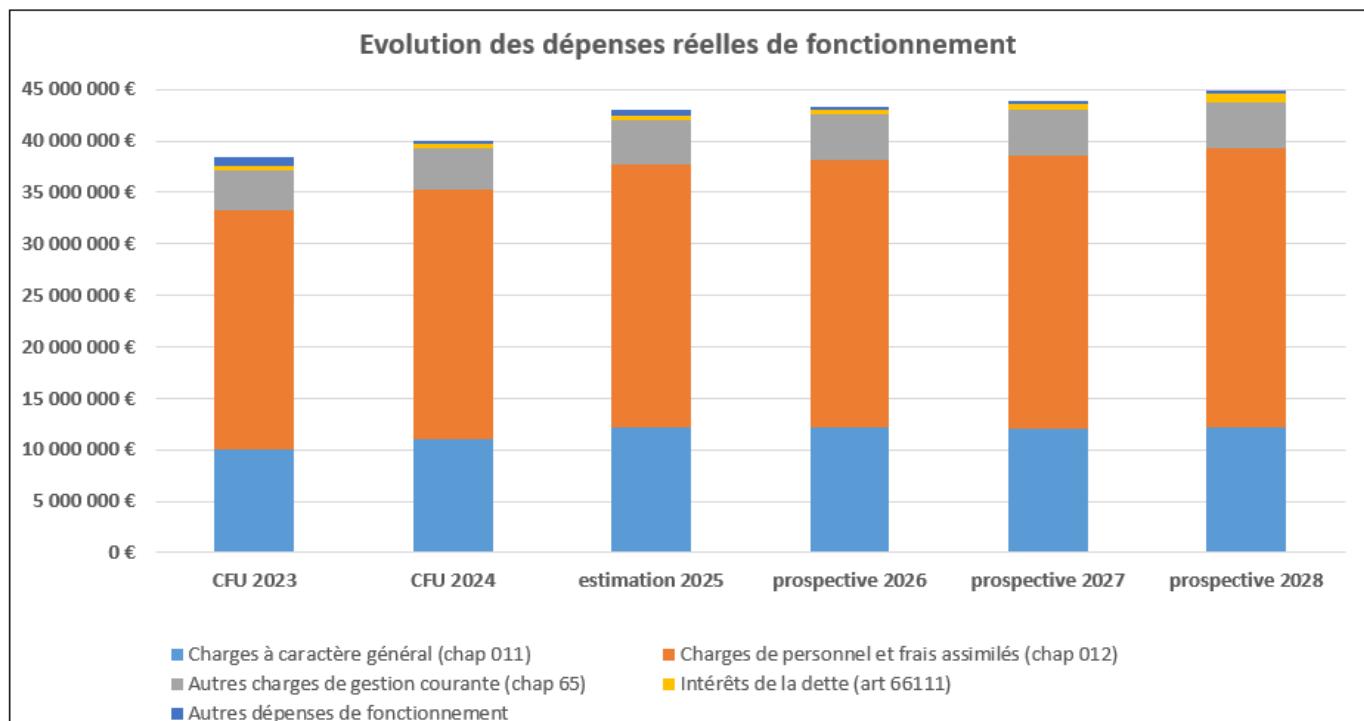
- **Une gestion rigoureuse** et pilotée des dépenses de fonctionnement : poursuite du développement d'une culture de gestion au sein de chaque service permettant une optimisation des ressources aussi bien fonctionnelles que financières, définition d'une politique achats illustrée notamment par la mise en place d'une nomenclature permettant de continuer l'optimisation de nos marchés publics , systématisation de la projection pluriannuelle sur l'ensemble des items de gestion (RH, dépenses de fonctionnement, projets d'investissement) ;
- Une recherche continue de **nouvelles ressources** : exploration des cofinancements possibles, projet de recours au mécénat (avec notamment la mise en place de partenariats avec la Fondation du patrimoine et l'arrivée d'une chargée de mécénat pour le financement des travaux de rénovation de la Cathédrale Saint-Maclou) et au sponsoring ;
- **Une amplification de nos investissements** et ce, malgré un contexte tendu. Après des dépenses d'équipements réalisées à hauteur de 9,2 M€ en 2023 puis à un niveau inédit de 14,4 M€ en 2024, l'année 2025 a vu ces dépenses se maintenir à un haut niveau. La Ville de Pontoise ambitionne de réaliser 18 M€ en 2026.
- Le renouvellement d'un **budget citoyen** donnant la possibilité aux Pontoisiens de proposer, voter et décider de projets à réaliser en investissement. L'enveloppe annuelle est maintenue à 90 000 € en 2026.
- Des ambitions marquées sur des projets impactant favorablement l'environnement en luttant contre le changement climatique, en préservant la biodiversité, en travaillant sur la cohésion sociale, la solidarité et

l'épanouissement de nos habitants. Cela accompagné de l'encouragement à des modes de productions et de consommations responsables.

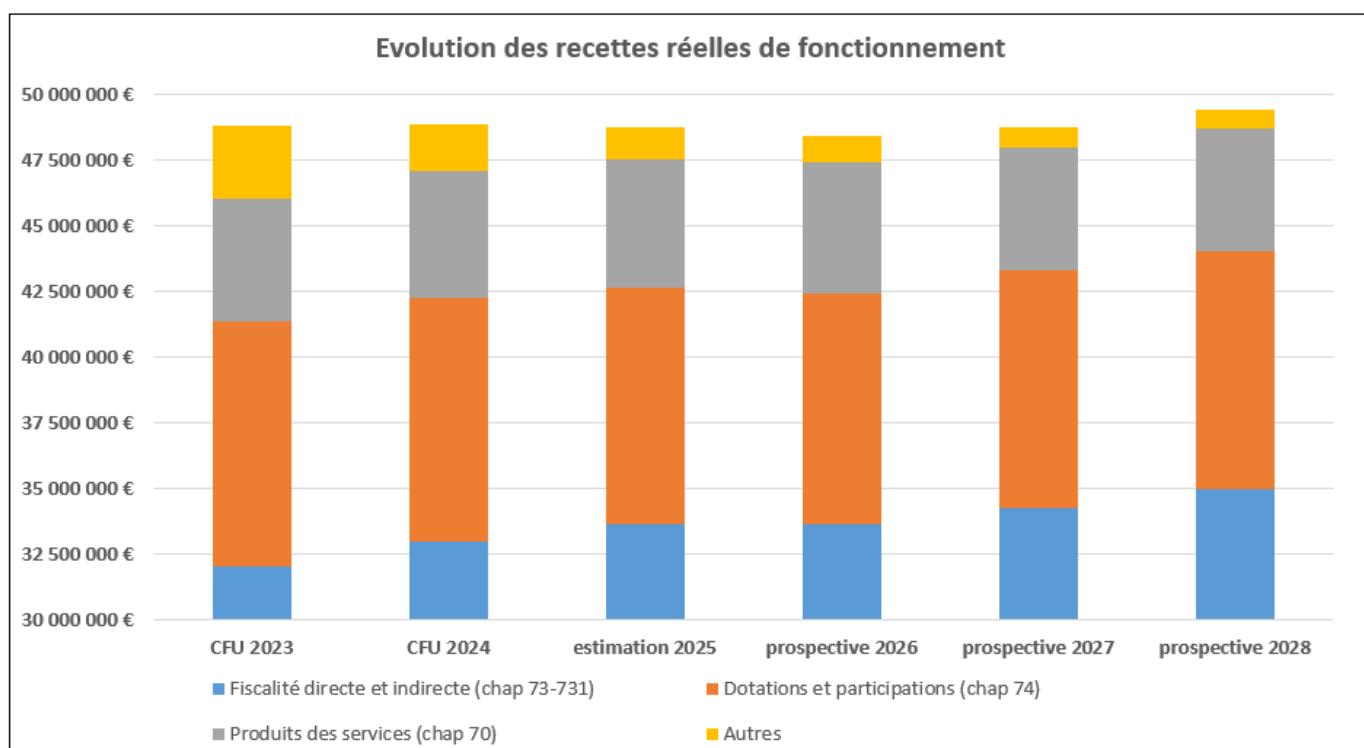
Pour illustrer cela, nous pouvons citer la poursuite de l'optimisation énergétique des bâtiments publics, l'encouragement des mobilités douces avec la pose d'arceaux et racks à vélos et toujours notre challenge Mobilité. Nos études d'aménagement liées à Action Cœur de Ville prennent en considération ce changement et anticipent sur nos projets engagés. Nous poursuivons le programme de renaturation des cours d'école, ainsi que la désimperméabilisation de ces dernières mais aussi de nos voiries et trottoirs.

Nous poursuivons nos actions concernant l'accès aux droits et l'accompagnement social. Nous développons les évènements et la sensibilisation concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, l'implication citoyenne et la gouvernance participative (Conseil Municipal des Enfants, Budget Citoyen) ainsi que le partenariat avec l'hôpital NOVO pour le mois sans tabac, le soutien à la mobilité et à l'emploi, la sécurité et la prévention des risques.

Concernant les dépenses de fonctionnement :



Concernant les recettes de fonctionnement :



Depuis 2022, les produits des services connaissent une augmentation importante du fait de la mise en place de la DSP « Stationnement ». Les recettes de stationnement en voirie sont en effet perçues directement par la ville avant d'être reversées en très grande partie à la société INDIGO.

Notre prospective à partir de 2026 reste prudente (contexte politique actuel) et repart à la hausse de 1 % en rythme annuel, tant en recettes que dépenses de fonctionnement.

Ces éléments sont essentiels pour le maintien de nos ratios et notamment celui de l'épargne brute.

Le niveau d'épargne brute

Epargne brute =

| | |
|---|---|
| Dépenses réelles de fonctionnement <i>(personnel, charges générales, subventions versées...)</i> | |
| Frais financiers | |
| Epargne brute <i>(autofinancement)</i> | Recettes réelles de fonctionnement <i>(fiscalité, dotations, produits des services...)</i> |

Ce solde révèle principalement notre capacité à autofinancer nos investissements.

Pour être analysé en exécution budgétaire, il doit être rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, établissant ainsi le taux d'épargne brute. En Compte Financier Unique (CFU), l'objectif d'au moins 7% exigé par la Chambre Régionale des Comptes pour révéler une maîtrise de la section de fonctionnement et de l'autofinancement.

Fin 2025, l'épargne brute de la commune de Pontoise devrait s'établir autour de 7 M€ (contre 8,7 M€ en 2024) et démontre ainsi la maîtrise des finances de la commune malgré le contexte économique complexe que nous connaissons.

Compte tenu de l'évolution tendancielle de ces dépenses, la commune de Pontoise souhaite maintenir un taux d'épargne brute d'au moins 7%, et donc continuer à participer activement à la relance du territoire et à la qualité de vie de ses habitants par les investissements réalisés grâce à cette épargne.

Cette épargne brute représente surtout la capacité de la Ville à financer son investissement.

Ces éléments servent de base au travail d'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Ville pour la période 2026-2031.

Ce PPI 2026-2031 est composé :

- D'une part récurrente : investissement courant (16 M€ sur la période) dont une enveloppe de rénovation voiries et trottoirs, une enveloppe caméras, vidéoprotection et verbalisation + fibre et génie civil, une enveloppe renouvellement de la flotte automobile en électrique, une enveloppe travaux et peintures écoles, une enveloppe rénovation et travaux dans les bâtiments communaux, une enveloppe budget citoyen, une enveloppe préemptions de commerces et des attributions de compensation versées à la CACP dans le cadre de la DMSI ;
- D'une part « divers projets » concernant des projets ponctuels réalisés sur une année : 1,5 M€ par an en moyenne soit 9 M€ sur la période 2026-2031 ;

-
- D'autre part les projets dits « coups partis » : 52,5 M€ sur 6 ans (2026-2031) concernant l'ANRU Marcouville (15,3 M€), la finalisation de la reconstruction du Groupe Scolaire Piette élémentaire (2,05 M€) les remparts des quais de l'Oise (2,2 M€) et la restauration de la Cathédrale Saint-Maclou (10,4 M€ sur la période), création du gymnase Bossut (7,4 M€), travaux importants de voirie et aménagements de places (14 M€).

Les dépenses d'équipements auront plusieurs sources de financement :

- L'autofinancement constitué par l'épargne brute
- Les subventions et participations de nos partenaires qui devraient financer environ 20% des projets (sous réserve des conséquences de la Loi de Finances)
- La récupération du FCTVA
- Le recours à l'emprunt a été exercé à hauteur de 5 M€ en 2025

3. Un endettement maîtrisé grâce à la gestion active de nos fonds de roulement

Deux axes guident la politique communale en matière de dette :

- Gestion active du stock de dette existant présentant un risque raisonnable au sens de la Charte de Bonne Conduite (97,3% de produits non structurés (1A) dont la trajectoire est connue) avec de nouveaux emprunts à taux fixes et/ou variables selon les opportunités.
- La mobilisation du fonds de roulement constituant l'un des leviers de financement des dépenses d'investissement. La Ville veille à maintenir un niveau

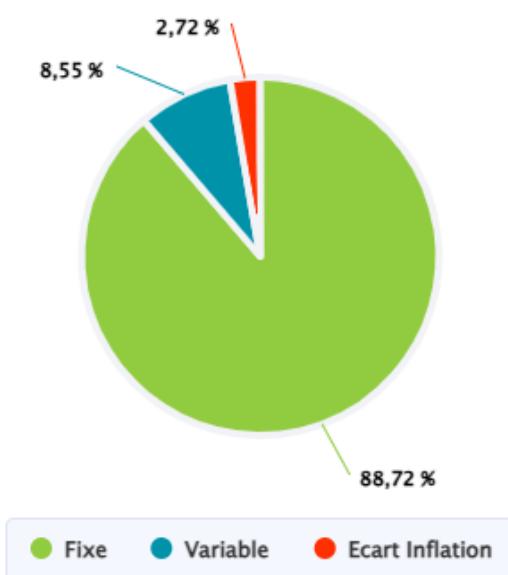
minimal équivalent à deux mois de dépenses de fonctionnement, garantissant ainsi la sécurité financière et la capacité à faire face aux aléas budgétaires.

La gestion active de l'encours de dette, combinée à des conditions de taux d'intérêt favorables sur la période 2021-2022, avant leur remontée en 2023, a permis à la Ville de maîtriser ses frais financiers. Ces derniers se sont établis à 376 000 € en 2023, 363 000 € en 2024, puis 375 000 € en 2025 (du fait d'un nouvel emprunt), traduisant une gestion rigoureuse de l'endettement.

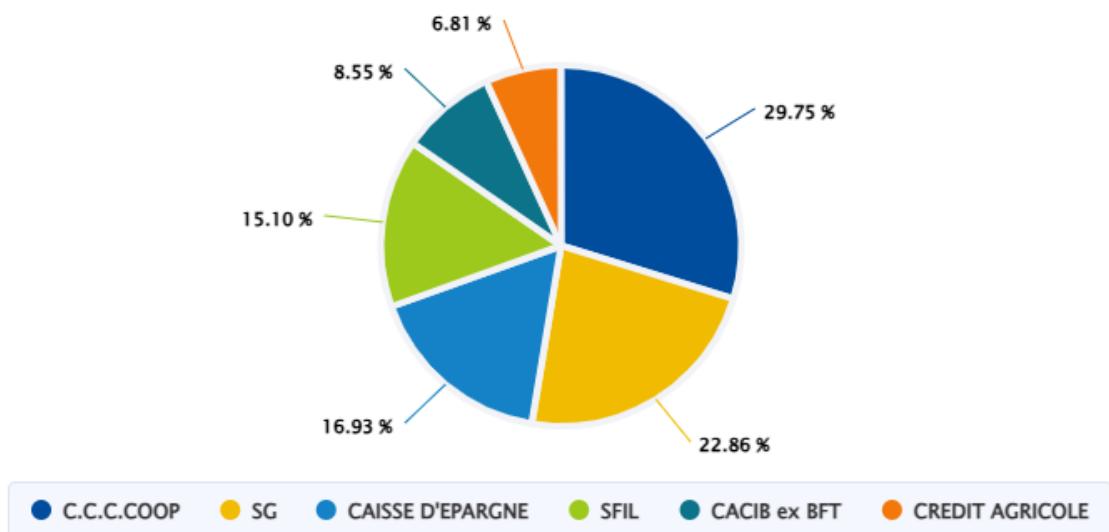
En 2025, les frais financiers représentent seulement 0,87 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre une moyenne de 1,86 % pour les communes de même strate à fin 2023. Pour 2026, les frais liés aux emprunts en cours sont estimés à 515 000 €.

Le taux moyen de la dette de la Ville s'établit à 2,48 % au 31 décembre 2025, un niveau relativement bas compte tenu de la structure de l'encours qui témoigne de la solidité de la stratégie financière municipale et en comparaison à la moyenne de 2,70 % pour les communes de même strate.

Dette par type de risque



Répartition par prêteur



L'encours à taux fixe, prépondérant pour la collectivité, est habituellement plus onéreux. Cependant, la Ville de Pontoise a su emprunter au bon moment, permettant ainsi d'avoir un taux moyen faible (2,13 % fin 2024 contre 2,70 % pour les collectivités locales de 20 000 à 50 000 habitants).

L'encours de dette fin 2024 s'établissait à 13,7 millions € (contre 15,6 M€ fin 2023), soit un montant de 426 € par habitant.

L'encours de la dette s'établira à 16,5 millions € fin 2025.

Capacité de désendettement = Encours de la dette / Epargne brute

Ce ratio détermine le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser son encours de dette en y consacrant l'intégralité de son autofinancement (épargne brute).

Le seuil maximum de désendettement est généralement fixé à 10 ans pour le bloc communal.

Le tableau ci-dessous indique le niveau de capacité de désendettement sur ces dernières années. La commune l'a volontairement maintenu à un niveau sensiblement en-dessous de la moyenne de la strate afin de préserver ses capacités d'investissement, a fortiori dans un contexte de risque de contraction de son épargne brute par le truchement de diverses décisions gouvernementales. Les emprunts sur la période 2026-2031 devraient s'élever à 30 M€ afin d'avoir les moyens des ambitions du PPI et faire évoluer la capacité de désendettement de la ville de la manière suivante :

| en année | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Capacité désendettement | 3,6 | 1,5 | 1,6 | 3,3 | 4,1 | 5,4 |
| Seuil | 10,0 | 10,0 | 10,0 | 10,0 | 10,0 | 10,0 |

| en M€ | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Encours de dette au 01/01 | 19,5 | 17,6 | 15,6 | 13,7 | 16,5 | 19,4 |
| Encours de dette au 31/12 | 17,6 | 15,6 | 13,7 | 16,5 | 19,4 | 24,9 |

Le recours à l'emprunt sera maîtrisé et borné aux besoins réels de nos investissements dans un PPI ambitieux, tout en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 10 ans sur cette période.

Il est à noter que l'évolution rétrospective et prospective de l'encours de dette doit être examinée à la lueur des nombreux investissements réalisés et restant à réaliser par la commune lors de ce mandat, groupe scolaire Piette, Cathédrale Saint Maclou, rénovation des remparts, ANRU Marcouville, etc...

B- LES GRANDES ORIENTATIONS 2026

1. Sécurité et tranquillité publique

- Renforcement de la vidéoprotection
- Actions de prévention dans l'ensemble des quartiers

2. Education, jeunesse et Petite Enfance

- Poursuite et achèvement de la reconstruction du Groupe Scolaire élémentaire Ludovic Piette
- Investissements dans les écoles
- Construction de la crèche de Marcouville (30 berceaux)
- Labellisation Cité Educative : actions renforçant les liens entre écoles, maisons de quartier, familles et associations
- Soutien et bourses pour le BAFA

3. Cohésion sociale et solidarité

- Soutien aux associations locales
- Intensification des actions de lutte contre les violences intrafamiliales
- Analyse des besoins sociaux
- Déployer le « CCAS hors des murs »

4. Santé

- Développement de l'offre de santé : 1^{er} étage Maison médicale Parc aux Charrettes

-
- Diagnostic du Contrat Local de Santé : analyse des réponses au questionnaire, réunions des acteurs locaux pour définir les orientations stratégiques, l'élaboration d'un plan d'action, aligné avec le projet régional de santé de l'ARS

5. Transition écologique et énergétique

- Développement des mobilités douces
- Poursuite de végétalisation de cour d'école
- Verdissement progressif de la flotte automobile

6. Culture et patrimoine

- Démarrage de la phase 1 des travaux de restauration de la Cathédrale Saint-Maclou : clocher et caniveau nord
- Art en Ville : exposition Reg'Art, parcours d'art contemporain
- Entretien et restauration des remparts Quai de l'Oise

7. Sports

- Démarrage des travaux du gymnase ZAC Bossut : une salle omnisport de 1 043 m² avec tribunes de 150 places, une salle polyvalente de 390 m² pour les arts martiaux et les activités d'expression corporelle, une salle dédiée à l'enseignement
- Eclairages en LED des gymnases Mandela et Chabanne
- Reconduction du village des sports en période estivale (4 lauriers label Ville Active & Sportive)

8. Attractivité et aménagement du territoire

- Poursuite des actions et réaménagement dans le cadre du dispositif national « Action Cœur de Ville » : revitalisation et transformation du centre-ville plus végétal, plus fluide pour les piétons et plus animé, préemptions commerciales, office du commerce, soutien aux ravalements de façades
- Etudes d'aménagement des places en centre-ville
- Poursuite du plan de réfection et de réaménagement des rues et des trottoirs
- Animations des quais de l'Oise avec Printemps et Automne des Quais

9. Politique de la Ville – Vie des quartiers

- Poursuite de la phase opérationnelle du projet de requalification de Marcouville dans le cadre de l'ANRU : démarrage des travaux sur la bretelle RD915, plaine des sports, crèche, maîtrise d'œuvre de la Baleine – modernisation de la maison de quartier comprenant une médiathèque, un centre social, une salle de sport, un local PRE
- Permanence de soutien psychologique à la parentalité
- Quartier solidaire : coordination linguistique, soutien aux acteurs et initiatives locales
- Quartier animé : soutien aux animations de proximité, mobilisation du FSIL, animations de réunions des référents de quartiers
- Quartier durable : développement de projets : animation réparations vélos, ressourceries éphémères, sensibilisation au tri des déchets, épicerie mobile La Récolte
- Maintien de la pression sur les bailleurs sociaux

10. Gouvernance et participation citoyenne

- Budget participatif citoyen
- Démocratie locale et concertation

III. LE CONTEXTE RH

1. Évolution des effectifs de la Ville (hors CCAS) par statuts, catégories et filières

NB : en 2025, une modification de la présentation du tableau des emplois a été faite afin d'exclure les postes ne remplissant pas les conditions pour être considérés comme emplois permanents : contrats de droit privé, emplois de cabinet (-14 postes). Cela explique l'écart à compter de 2025.

- **Evolution des effectifs permanents pourvus par statuts**

| Exercice | 2020* | 2021* | 2022* | 2023** | 2024 *** | 2025**** | 2025% |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------------|
| Fonctionnaires titulaires et stagiaires | 358 | 347 | 315 | 319 | 323 | 318 | 60,84% des effectifs |
| Agents contractuels | 135 | 146 | 177 | 158 | 210 | 208 | 39,4% des effectifs |
| TOTAL | 493 | 493 | 492 | 477 | 533 | 526 | 100% |

*Au 31/12 ** Au 17/11 *** Au 30/11 ****Au 01/11

- **Evolution des effectifs permanents pourvus par catégories hiérarchiques**

| Exercice | 2020* | 2021* | 2022* | 2023** | 2024*** | 2025**** | 2025% |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------------|
| Cat. A | 53 | 50 | 44 | 44 | 49 | 47 | 9,32% des effectifs |
| Cat. B | 46 | 46 | 67 | 65 | 70 | 75 | 14,26% des effectifs |
| Cat. C | 394 | 397 | 381 | 368 | 414 | 404 | 76,81% des effectifs |
| TOTAL | 493 | 493 | 492 | 477 | 533 | 526 | 100% |

*Au 31/12 ** Au 17/11 *** Au 30/11 ****Au 01/11

- **Evolution des effectifs permanents pourvus par filières**

| Exercice | 2020* | 2021* | 2022* | 2023** | 2024 *** | 2025 **** |
|---------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Filière administrative | 106 | 104 | 105 | 105 | 118 | 110 |
| Filière technique | 218 | 218 | 207 | 186 | 197 | 193 |
| Filière animation | 45 | 43 | 50 | 48 | 66 | 84 |
| Filière culturelle | 21 | 23 | 23 | 21 | 22 | 22 |
| Filière sociale | 85 | 86 | 89 | 94 | 105 | 92 |
| Filière sportive | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 |
| Filière police municipale | 17 | 18 | 16 | 21 | 23 | 24 |
| TOTAL | 493 | 493 | 492 | 477 | 533 | 526 |

*Au 31/12 ** Au 17/11 *** Au 30/11 ****Au 01/11

Il est précisé que la variation des effectifs s'explique principalement par plusieurs créations de postes (policiers municipaux, opérateur CSU, officiers d'Etat civil, jardinier, agent propreté, directeur des finances, agents des équipements sportifs, animateur jeunesse, agents administratifs ...), la contractualisation d'animateurs auparavant en vacations et l'optimisation des recrutements en vue d'améliorer le nombre de postes pourvus.

2. Evolution de la masse salariale (chapitre 012)

| Exercice | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | CFU 2024 | Projection 2025 |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| Montant | 22 057 040 € | 22 999 287 € | 23 196 750 € | 24 187 585 € | 25 500 000 € |
| Variation | - 0,33 % | +4,27 % | +0,86 % | +4,3 % | +5,42 % |

Une attention particulière a été portée à la gestion des emplois et compétences et aux mesures d'optimisation du fonctionnement des services :

- Régularisation du transfert de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à la CACP : 1 agent
- réorganisations de services : service évènementiel, scission des secteurs logement/sénior, création d'un secteur jeunesse ...

-
- poursuite de l'évolution des missions des ATSEM vers du périscolaire en vue de limiter la pénibilité et de renforcer leur rôle d'accompagnement pédagogique
 - accompagnement de reclassements pour raisons de santé et d'usure professionnelle sur des postes vacants en vue de limiter les affectations en sur-nombre
 - mutualisation dans le domaine de la police municipale avec la mise en place d'une convention avec la Commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Pour autant, la prévision de masse salariale de la Ville de Pontoise a augmenté sensiblement au cours de l'année 2025 compte tenu de l'application de plusieurs mesures salariales d'origine gouvernementale. Plus précisément et dans la continuité de 2022, 2023 et 2024, la masse salariale a été impactée par les mesures suivantes :

- Impact en année pleine de la revalorisation du SMIC de 2% (+ 32 000 €) – du 1^{er} novembre 2024
- 1er janvier 2025 : hausse de 3% des cotisations CNRACL. Cette augmentation se poursuivra annuellement jusqu'en 2028.

La réforme des retraites entrée en vigueur au 1er septembre 2023 a également impacté cette année 2025. L'âge légal d'ouverture des droits à retraite est relevé à 64 ans (pour les assurés nés à compter du 1er janvier 1968), à raison de trois mois par génération à compter des assurés nés le 1er septembre 1961. Le relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits est également augmenté de deux ans pour les catégories actives de la fonction publique, soit de 52 à 54 ans pour les « super-actifs » et de 57 à 59 ans pour les autres catégories actives. 14 agents partent en retraite en 2025. A noter que la suspension de la réforme des retraites pourra avoir des impacts sur 2026.

Malgré ces impacts, la Ville a fait le choix de maintenir en 2025 :

- L'appui d'une assistante sociale du personnel dont le nombre de permanences augmentera en 2026 passant de 2 à 3 par mois (conventionnement avec le CIG)

-
- La participation au Comité National d’Action Sociale (CNAS).

La Ville s'est aussi engagée dans l'amélioration des conditions de travail de ses agents en lançant un pacte social comprenant notamment :

- La mise en place d'une protection sociale complémentaire renforcée (mutuelle et prévoyance) : + 300 000€
- La revalorisation des titres- restaurant : + 100 000 €
- La mise en place d'activités sportives et culturelles sur la pause méridienne pour les agents
- L'augmentation significative du budget formation (chapitre 011) : 142 000 € (+48%)

Il est à noter que certaines autres dépenses dans le domaine de la prévention/santé et de la formation sont nécessaires et ont aussi été renforcées :

- L'appui d'un conseiller prévention au 1^{er} janvier 2025 (conventionnement avec le CIG) ;
- La présence d'un médecin de prévention bien que le nombre de RDV ait fortement diminué au regard des créneaux mis à disposition par le CIG et d'une infirmière du travail (uniquement sur septembre). Un changement de médecin est prévu en novembre 2025 suite aux demandes répétées de la Commune de renforcer cet accompagnement.
- La poursuite de l'appui d'une psychologue du travail (conventionnement avec le CIG) a amélioré l'accompagnement des agents
- Le soutien d'une assurance statutaire contre les risques accidents de travail, décès ou maladies professionnelles des agents titulaires ;
- La collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) via une cotisation annuelle de 0,9% de la masse salariale. A cela s'ajoute une contribution de 0,1 de la masse salariale depuis 2022, pour compenser la prise en charge des frais de formation des apprentis par cet organisme.

Pour autant, compte tenu du nombre exponentiel de contrats souscrits dans la Fonction Publique Territoriale, le CNFPT a poursuivi le durcissement amorcé en

juin 2023 de la prise en charge des financements pour les contrats d'apprentissage. En 2025, il a limité la prise en charge à 44 métiers en tension et uniquement pour des niveaux de diplôme jusqu'à bac +2. Il a mis en place des quotas conduisant à prendre en charge 1 contrat sur 6 demandes pour la Ville de Pontoise. La Ville recourt aussi à des organismes de formations privés pour former les agents et les faire monter en compétences : CACES, habilitation, secourisme...

A ces nouvelles mesures gouvernementales, s'ajoute la reconduction du versement de l'indemnité de fin de contrat, dépense obligatoire depuis le 1er janvier 2021, dont le montant brut chargé s'élevait pour l'année 2025 (au 1/11) à 18 587 €.

Il est précisé que le versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), indemnité versée à un agent si l'évolution de son traitement brut est inférieure, sur 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation a été suspendu pour 2025 par décision étatique.

Au-delà de ces mesures, la ville se doit néanmoins de développer bien évidemment des actions nécessaires au territoire Pontoisien avec :

- Le maintien d'une dynamique salariale sur les métiers sous tension pour lesquels la loi de l'offre et de la demande implique parfois une revalorisation de notre cible salariale.
- Le maintien d'une présence des policiers municipaux, 7 jours sur 7, avec une large amplitude horaire.
- Le maintien du passage de la Brigade Propreté le dimanche, tout au long de l'année.
- La poursuite du recrutement d'apprentis.
- Le maintien des services civiques
- L'accueil de stagiaires.

En tout état de cause, la Ville se doit de contenir ses dépenses RH en :

-
- Poursuivant sa politique GPEEC ;
 - Assurant un suivi attentif des vacataires tout en contractualisant les agents occupant des postes permanents. Ces démarches permettent, d'une part, de lutter contre la précarité des agents et de stabiliser les équipes et, d'autre part, d'assurer un meilleur suivi du temps de travail (animateurs, agents de restauration scolaire) ;
 - Continuant à maîtriser l'utilisation des heures supplémentaires ;
 - Approfondissant le suivi de l'absentéisme et en œuvrant pour sa réduction.

3. Prévisions 2026

En 2026, de nouvelles décisions exogènes influenceront de facto la masse salariale de la Ville :

- Prise en compte des mesures 2025 en année pleine ;
- Evolution prévisible du SMIC – estimée à 1% en 2026
- Poursuite de l'augmentation de 3 points de la cotisation patronale CNRACL soit +224 K€. Cette augmentation de 3 points chaque 1^{er} janvier se poursuivra annuellement jusqu'en 2028. La cotisation était fixée à 31.65% en 2024 et passera à 43.65% en 2028.

D'autre part, la Ville poursuit ses réflexions en vue d'adapter ses effectifs à ses besoins (aboutissement de réflexions sur des créations de poste notamment dans le domaine de la jeunesse et de la prévention, de la salubrité publique mais aussi de la santé).

IV. ANNEXE N°1 – INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités suivantes sont versées aux élus conformément aux délibérations du 16 juillet 2020 et du 4 février 2021.

Au 31/12/2025 (projection)

| Nom | Prénom | Montant brut annuel de l'Indemnité Communale | Montant brut annuel de l'Indemnité Conseil Départemental | Montant brut annuel de l'Indemnité Conseil Régional | Montant brut annuel de l'Indemnité CACP |
|------------------------------------|--------------|--|--|---|---|
| ALVES-PINTO | Céline | 2 959,56 € | | | 2 959,56 € |
| BLANCHARD | Sébastien | 19 049,76 € | | | |
| CABARRUS | Marie-Claude | 19 049,76 € | | | |
| DAOUST | François | 19 049,76 € | | | 1 973,04 € |
| DELAMARE | Schahrazade | 19 049,76 € | | | |
| DELHORBE | Rolland | 2 959,56 € | | | |
| DEWALLE | Laetitia | 19 049,76 € | | | |
| DUPAQUIER | Robert | 19 049,76 € | | | |
| FERRE | Annick | 2 959,56 € | | | |
| FROMENTEIL | Anne | 19 049,76 € | 32 012,76 € | | |
| GUERY | Sébastien | 19 049,76 € | | | |
| KALNIN | Céline | 2 959,56 € | | | |
| LAMBERT | Laurent | 19 049,76 € | | | 20 717,04 € |
| LEBAILLIF (démission au 5/5/25) | Laurent | 1 019,40 € | | | 685,08 € |
| LEFEBVRE | Monique | 2 959,56 € | | | 14 797,92 € |
| MOAL | Léna | 19 049,76 € | | | 1 973,04 € |
| MORCELLO | Patrick | 19 049,76 € | | | |
| ROUDEN | Philippe | 12 425,28 € | | | |
| VON EUW | Stéphanie | 63 137,64 € | | 37 981,20 € | 5 656,20 € |